

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 Fructidor.

( Ere vulgaire. )

Mardi 13. Septembre 1796.

*Prétendus miracles nouveaux arrivés à Rome. — Proclamation du général Buonaparte au sénat de Bologne. — Détails du plan de conspiration qui devoit éclater en Italie contre les Français. — Extrait d'une lettre du général en chef Moreau, annonçant une victoire remportée sur les Autrichiens. — Troubles occasionnés à Cambray par les terroristes. — Rapport de Garrau, sur le partage des biens communaux.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## S U E D E.

*De Stockholm, le 1<sup>er</sup> août.*

Le général baron de Budberg, qui étoit demeuré longtemps ici sans caractère, est revenu de Pétersbourg avec celui d'ambassadeur. En arrivant, il présenta ses lettres de créance au baron de Reuterholm, qui remplit les fonctions de chancelier du royaume en l'absence du baron de Sparre. Hier il eut sa première audience de cérémonie du roi, du régent & de la famille royale. Avec ses lettres de créance, il remit au roi une lettre particulière écrite de la main de l'impératrice. S. M. l'invita à assister à la revue de ses troupes campées aux environs de cette capitale, & ensuite à dîner avec elle au camp; l'étiquette ne permettant pas qu'un ministre étranger mange avec S. M. dans la capitale.

L'accueil distingué fait au baron de Budberg par toute la famille royale, ne permet pas de douter que sa mission ne soit très-agréable à S. M.

La fameuse comtesse de Rudenskiöld, qui avoit été impliquée dans le procès de l'assassinat du feu roi & condamnée à passer ses jours dans la maison de travail de cette ville, vient d'être envoyée dans l'isle de Gothland, où le gouvernement lui a acheté une petite terre, dans laquelle elle vivra tranquillement.

## I T A L I E.

*De Bologne, le 17 août.*

Samedi dernier, la femme du général Buonaparte arriva dans cette ville & descendit à l'auberge de Phôtel impérial, où elle fut aussitôt complimentée par deux sénateurs & par le gonfalonnier. Le lendemain matin elle reçut la visite de différens corps & de l'archevêque. Le sénateur

Bentivoglio & sa femme chargés de l'accompagner, lui firent voir tout ce que cette ville renferme de choses curieuses & ensuite elle assista à un grand dîner que le gonfalonnier avoit fait préparer à la maison commune; les principaux officiers de l'état-major furent invités à ce repas; & le soir madame Buonaparte prit la route de Milan.

Le lendemain on a publié & affiché la proclamation suivante du général français au sénat de Bologne, sous la date de Brescia, le 25 août.

« Ayant appris qu'une partie des habitans de Bologne porte des cocardes des puissances étrangères & qu'ils pensent ainsi pouvoir se soustraire aux loix de police établies dans le pays, ce qui est aussi contraire au bon ordre qu'à la tranquillité publique, il est ordonné, 1°. que tout bolonais qui portera une cocarde étrangère sera arrêté & mis en prison; 2°. que tout étranger qui portera la cocarde de sa nation sera plus sévèrement astreint que tout autre à l'observation des loix de police; 3°. le commandant de la place & le tribunal criminel surveilleront tous les pas de ces étrangers, & en cas de contravention ils seront punis suivant toute la rigueur des loix ».

Signé, BUONAPARTE.

*Extrait d'une lettre particulière de Rome, du 18 août.*

Les miracles pleuvent à Rome comme la manne dans le désert. En voici de nouveaux. L'huile de plusieurs saintes lampes est devenue du lait de la madone. Le chirurgien Angelucci, conduit par quelques religieuses pour voir le mouvement des yeux d'une madone auquel il ne croyoit pas, a été regardé de travers par la sainte vierge & est tombé mort entre les bras de la mère abbesse. Un crucifix a remué plusieurs fois la tête & a guéri je ne sais si c'est un muet ou un estropié. Une statue gigantesque de S. Christophé a menacé de tomber & d'écraser ses dévôts qui criaient miséricorde. Plusieurs saints cadavres ont levé l'un un bras, l'autre une jambe; les cheveux même d'un troisieme se sont dressés. . . . Dans les

tems apostoliques les miracles étoient moins communs. Il n'y a pas une image qui ne fasse quelque prodige.

Rome est devenue une Ninive. Les missionnaires semblent sortir miraculeusement, comme Jonas, du ventre d'une balzaie, pour convertir cette ville. Le fameux pere Tenaglia a converti plusieurs centaines de juifs. Le neveu même de sa sainteté a confessé publiquement ses fautes. Il n'y a pas un moine qui ne se glorifie de ses conquêtes spirituelles. Les peres capucins se sont particulièrement distingués. On dit que les artistes français s'étant aussi convertis, ont demandé au saint pere quelques unes des images miraculeuses pour tenter par leur moyen la conversion de la France. Leur piété méritera sans doute qu'on ait égard à leur demande. Le pape lui même ressemble à S. Pierre, lorsqu'il pleuroit amerement d'avoir abjuré Jesus-Christ : publiez par-tout ces prodiges pour la plus grande gloire du Seigneur. C'est la volonté infallible du saint pere qui promet un trésor d'indulgences plénieres à ceux qui les répandent.

P. S. Des incrédules prétendent dans ce moment-ci, que le lait de la vierge n'est plus du lait, mais du savon distillé dans de l'huile. Cette découverte pourroit faire tort aussi aux autres prodiges.

*De Milan, le 24 août.*

On ne peut douter qu'il n'y eût un plan de conspiration contre les Français & les patriotes italiens, combiné avec le plan de campagne du général Wurmsér. Tandis que les souverains d'Italie avoient obtenu ou attendoient la paix de la générosité des Français, leurs cabinets mystérieux étoient dans un mouvement extraordinaire. Les fréquentes conférences des agens autrichiens, l'arrivée subite de plusieurs d'entre eux dans différentes cours qui se prétendent neutres pour endormir les Français, le continué flux & reflux de courriers & d'émissaires à Venise, Turin, Rome & sur tout à Naples; la confiance extraordinaire de la reine de Naples & de son ministre Acton, &c. tous ces faits avoient annoncé la conspiration qui se tramait & qui devoit éclater le jour de Saint-Roch. Les peuples fanatisés & trompés devoient acceuler l'armée de Wurmsér, & l'on avoit commencé par les miracles de Rome. On avoit fait espérer ou craindre quelque grande crise approuvée ou favorisée du ciel; cette crise s'étoit l'extermination des hommes qui veulent leur donner la liberté, dont en effet ils ne sont gueres dignes. L'opinion populaire faisoit des progrès proportionnés à ceux de l'armée autrichienne. On inventoit, on propageoit les bruits les plus faux, les plus perfides, pour exciter la haine des peuples contre les Français & leur confiance dans les Autrichiens. Par le moyen d'une foule d'émissaires, on publioit en même tems que les Français se retiroient de tous côtés après avoir pillé Bologne, Ferrare & même Milan; que les armées impériales avoient repris leur vigueur; qu'à Vienne on demandoit à grands cris la continuation de la guerre; que les Tyroliens s'étoient armés en masse, & que cent mille Hongrois étoient en marche. On disoit que Clairfayt, Mack, Habsboche, &c. avoient réparé les pertes du Rhin; que Wurmsér avoit détruit soixante mille Français; que le roi de Naples étoit entré dans la Romagne à la tête de son armée; que Ferrare & Bologne demandoient à rentrer sous la domination du saint-pere, &c. tout ce que la balzaie & la calomnie pouvoient inspirer aux agens de la

coalition étoit répandu & cru dans toute l'Italie. A la premiere nouvelle des échecs essayés par les Français, ils furent exposés par-tout à mille insultes. A Venise, le ministre français Lallemand en porta ses plaintes, & le gouvernement fit en même tems afficher le bulletin des victoires des Autrichiens. A Rome, le pape fit donner part aux cardinaux des succès des coalisés, & se déterminé à envoyer un vice-legendat à Ferrare pour en prendre possession. A Turin, la cour ne dissimule pas sa joie & se prépare à rappeler les régimens provinciaux. Le comte Gherardini, ministre impérial, demande officiellement les forteresses du Piémont, afin de couper la retraite aux Français, & que l'Italie devienne encore une fois leur tombeau; mais le courage des Français a triomphé des forces comme de la perfidie de leurs ennemis, & l'Italie sera le tombeau des despotes coalisés.

#### A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 25 août.*

Les lettres de Vienne marquent que le cabinet autrichien emploie ses dernières ressources pour pousser la guerre avec une nouvelle vigueur. Tout ce qu'il y avoit encore de troupes en Hongrie & dans l'Autriche est en marche pour renforcer les armées; les bataillons de garnison, ceux de réserve, tous les dépôts de recrues doivent rejoindre à marches forcées. La levée d'hommes se fait avec une rigueur inconnue jusqu'à ce jour; personne n'en est exempt. Ces dispositions n'annoncent pas des vues pacifiques.

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 6 septembre.*

On vient d'apprendre la mort du comte de Mansfield, arrivée à Brighthelmstone, il y a quelques jours. Il étoit président du conseil privé. Le ministère perd un puissant appui & la France un de ses plus ardens ennemis. Il avoit été ambassadeur à Vienne, ensuite à Paris, sous le nom de lord Stormont; il réunissoit à beaucoup d'esprit & de talens politiques, de grandes connoissances littéraires.

On mande de la Jamaïque qu'on y a amené une frégate française de 44 canons, prise par un vaisseau anglais de 64.

#### Fonds publics.

Banque, 140. — Annuités, à 3 pour 100 consol., 54  $\frac{1}{2}$  — Id. à 4 pour cent consol., 75  $\frac{1}{2}$  à 72.

#### F R A N C E.

*Extrait d'une lettre de Toulon.*

On n'a pas lu ici sans surprise, parmi les différentes pieces publiées sur les derniers troubles de Marseille, une lettre qui annonçoit que l'escadre anglaise s'étoit rapprochée de nos côtes le 1<sup>er</sup> thermidor, jour des élections municipales à Marseille. Dans ce cas, tous les jours sont des jours d'élections, car depuis plus de quatre mois les ennemis n'abandonnent pas ces parages.

Tous les Corses réfugiés dans cette commune & dans celles environnantes, viennent d'être invités à se rendre à Livourne. On apprend de Nice, que ceux qui s'y trouvoient ont reçu la même invitation.

A l'instant on nous annonce que la division française, sous les ordres de l'amiral Richery, qui étoit sortie du port de Cadix, est entrée dans celui de Carthagène.

AN  
Extrait d  
directoir  
son Hos

Le 17  
Saint-Cyr  
pousser as  
per le por  
Lienner  
terie, qua  
demi-brig  
cavalerie  
nemi n'a  
ont été s  
a pris pos

Un cou  
a apporté  
taxe, obt  
nerons le

La con  
pirates  
Temple :  
dependan  
on a arrê  
très-sus  
Si, au  
conclusion  
ridicules  
la grotte  
tecteurs  
faire cro  
révolutio  
puis que  
ces joies

Ce qu  
suivant,  
venemen  
l'objet d  
e Le  
censu  
titution  
& les ap  
plot. Q  
qu'ils on  
fructueu  
intérêt à  
a besoin  
l'impani

Nous  
vrai, p  
la Fran  
Présiden  
ble, la  
ou pers  
sensier

## ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Extrait d'une lettre du général en chef Moreau, au directoire exécutif, datée du quartier-général de Pfaffen-Hosen, le 19 fructidor, an 4<sup>e</sup>.

Le 17 de ce mois, citoyens directeurs, le général Saint-Cyr a fait attaquer Frosing; il avoit l'ordre de pousser assez vivement l'ennemi pour l'empêcher de couper le pont de Mser. Cette attaque a parfaitement réussi.

L'ennemi descendoit le pont avec un régiment d'infanterie, quatre escadrons de cavalerie & du canon. La 81<sup>e</sup> demi-brigade, le 9<sup>e</sup> régiment de hussards & le 2<sup>e</sup> de cavalerie l'ont poussé avec une telle vigueur, que l'ennemi n'a pu que lever quelques madriers du pont, qui ont été sur-le-champ rétablis. Le flanc droit de l'armée a pris position aujourd'hui à Gessenfeld.

De Paris, le 26 fructidor.

Un courrier, expédié par le général en chef Buonaparte, a apporté au directoire exécutif la nouvelle de succès éclatans, obtenus par l'armée française, en Italie. (Nous en donnerons les détails dans la prochaine feuille.)

La commission militaire, nommée pour juger les conspirateurs arrêtés au camp de Grenelle, est en activité au Temple: l'instruction du procès ne sera pas longue. Indépendamment de ceux qui ont été pris en flagrant délit, on a arrêté depuis deux jours un grand nombre d'individus très-suspects.

Si, au milieu de tous ces complots de massacre & de confusion, on pouvoit arrêter sa pensée sur les côtés ridicules de pareilles horreurs, on pourroit s'amuser de la grotesque perplexité de ces journalistes, éternels protecteurs du désordre & de l'anarchie, qui s'évertuent à faire croire que les membres des comités & des armées révolutionnaires sont des royalistes. *Allons, M. Louvet, puisque vous ne dormez pas, contez-nous quelques-uns de ces jolis contes que vous savez.*

Ce qui est parfaitement raisonnable, c'est le passage suivant, tiré du *Rédacteur*, journal autorisé par le gouvernement, qui sait à quoi s'en tenir sur la nature & l'objet de la conspiration.

« Le caractère des conjurés n'est pas douteux. Les agens connus du régime de la terreur, les partisans de la constitution de 93, les membres des comités révolutionnaires & les apôtres de Marat, étoient les instrumens de ce complot. Quelques-uns d'entre eux ont crié *vive le roi*, lorsqu'ils ont vu que leurs tentatives anarchiques étoient infructueuses; mais qui ne sait que si les royalistes ont intérêt à propager l'anarchie, il est aussi un parti qui en a besoin pour sa propre ambition, pour son avidité, pour l'impunité & la continuité de ses crimes? »

Nous ne cesserons de le répéter, parce que cela est vrai, parce que cela est important. Du Midi au Nord de la France, par-tout où les terroristes ont conservé de l'influence & exercent le pouvoir, l'ordre public est troublé, la constitution violée, les citoyens paisibles inquiétés ou persécutés. On écrit de Cambrai que le 18 thermidor dernier, jour de la fête qu'on célébroit en exécution de

la loi, seize citoyens ont été dénoncés pour avoir crié: *vive la république! à bas les anarchistes, les buveurs de sang, les agens de Lebon*. Les dénonciateurs sont un *Plard*, commissaire du pouvoir exécutif, & terroriste signalé; un *Lanvin*, agent de Lebon, & un *Legris*, commandant de la place, qui étant à Arras conduisoit à l'échafaud, à coups de plat de sabre, les malheureux que l'infâme Lebon avoit dévoués à mort. Tous les jours, écrit-on de Cambrai, les meilleurs citoyens sont insultés par ces hommes de sang, qui malheureusement sont protégés par l'administration municipale. (Nous tirons ces détails de *l'Impartial Bruxellois*, n<sup>o</sup>. 36.)

Aux rédacteurs du Journal, sur une nouvelle société d'émulation littéraire, composée de jeunes gens.

## D É N O N C I A T I O N .

## C I T O Y E N S ,

Il se forme dans la rue Hérétius, n<sup>o</sup>. 666, un rassemblement de jeunes gens qui lisent d'avant de jeunes dames & de vieux amateurs, de jolis vers, des morceaux de prose élégante, des odes, de petits poèmes, des traductions d'Horace, & tels autres rogatons aristocratiques, d'autant plus censurables qu'ils ne sont point du tout mauvais.

Il faut dénoncer très-sérieusement ces *imberbes muscadins*, comme ayant entrepris une chose très-contraire aux progrès de la barbarie en France, & directement tendante à la destruction de la belle langue révolutionnaire; il faut les dénoncer, dis-je, avec d'autant plus de zèle que cet établissement ne coûtera rien au ministre des finances; ce qui est très-scandaloux, quand on sait que les finances doivent faire les frais de toutes institutions nationale, normale, centrale, telles que les a imaginées *Lakanal*.

Le ministre de l'intérieur, B. nezech, (contre lequel la barbarie a déjà beaucoup d'autres plaintes à former) n'a pas manqué de donner son autorisation à cette académie naissante, & de lui écrire avec plus d'égards que Richelieu n'écrivoit aux quarante; ainsi cette vieille erreur de l'utilité de la littérature veut renaître. C'est en vain que l'on comptoit sur la décrépitude prochaine de quelques têtes chenues qui protestent encore pour le vieux style, & pour le goût du bon siècle. Voilà de jeunes poètes à pleins cris qui s'avancent & qui veulent nous ramener la pensée, la pureté, l'harmonie, l'imitation des anciens & toutes ces fadaïses que proscriit Mercier & que les montagnards ignorent. Nous sommes menacés de voir renaître l'aristocratie des réputations littéraires, & l'aristocratie des mots, comme dit très-bien Urbain Domergue, qui écrit avec une inurbanité si parfaite, & qui enseigne si transcendamment & nationalement la grammaire. Qu'arrivera-t-il? Le goût de bien parler amènera peut-être le désir de bien savoir. Vous vous souvenez de l'abbé de Choisy qui, lorsqu'il eut composé son histoire de l'église, dit: *Voilà mon histoire faite; à présent je vais l'étudier*. Peut-être Urbain Domergue, quand il aura fini son Cours de Grammaire, se mettra à l'apprendre. Citoyens, prenez garde au goût de l'étude; il n'a point de termes. Dénoncez-moi la société littéraire d'émulation composée de jeunes gens.

JÉR. PAP., maître-ès-arts des vieilles écoles.

**CORPS LÉGISLATIF.**  
**CONSEIL DES CINQ - CENTS.**  
 Présidence du citoyen PASTORET.

*Séance du 26 fructidor.*

Le conseil ajourne un projet tendant à envoyer au pilon les assignats retirés de la circulation.

La discussion s'engage sur les biens communaux. Garrau, rapporteur, a la parole.

Des loix sur le partage des biens communaux, dit-il, qui avoient pour objet d'améliorer l'agriculture, d'attacher de plus en plus les citoyens aux propriétés en les multipliant, & de purifier la justice en la faisant passer par le canal de l'arbitrage, ont produit des effets tout opposés. Décrétées avec la plus grande rapidité & presque sans examen, dans les plus violens orages de notre révolution, dans un tems où la république naissante étoit froissée entre les débris de la monarchie & les matériaux incohérens du régime municipal que les meneurs d'une grande commune vouloient y substituer, en invoquant hypocritement la souveraineté du peuple, elles ont servi de prétexte aux anarchistes pour dépouiller les propriétaires de leurs plus anciennes possessions; pour dépiécor les plus beaux domaines au détriment de l'agriculture; pour dévaster d'immenses pâturages, sans produire les défrichemens qu'on en attendoit; pour occasionner enfin des procès interminables dans une quantité de départemens, & des jugemens si absurdemment injustes, que plusieurs n'ont pas même été exécutés, quoiqu'ils ne fussent susceptibles ni d'appel ni de cassation.

Il n'est point étonnant que des décrets rendus révolutionnairement, dans des circonstances si difficiles, aient eu de tels effets. Ils auroient exigé tout le sang-froid de la méditation, & la délibération la plus calme pour leur confection, & toutes les mesures de prudence dans leur exécution, pour concilier avec l'intérêt public le respect dû aux propriétés privées.

Aucune autre matière, peut être, n'exigeoit plus de recherches pour découvrir les fondemens de la législation qui devoit y être appliquée. Sous le régime de la monarchie, les communautés d'habitans, sur-tout celles de la campagne, étoient trop avilies, trop opprimées par le gouvernement & les ci-devant seigneurs, leur administration étoit trop négligée, pour que beaucoup d'entr'elles n'aient pas dû perdre les titres de leurs propriétés & de leurs droits. D'un autre côté, les communaux, par leur état d'inculture, n'offrent le plus souvent, pour supplément aux titres, que des preuves de possession très incertaines. Il n'est pas toujours facile de distinguer les faits de jouissance qui peuvent y constater la possession des communautés, d'avec l'exercice de la vaine pâture que nos loix ont autorisée, dans presque toute la France, sur les propriétés privées, lors du moins qu'elles ne sont pas closes. Le législateur a donc eu également à craindre d'exclure du nombre des communaux les biens qui devoient véritablement être rangés parmi eux, & de confondre avec eux les domaines qui devoient en être distingués.

Pour éviter ce double inconvénient, & pour être sûr

de concilier avec la justice les réformes qu'exigeoient nos anciennes loix à cet égard, il étoit nécessaire de les bien connoître, ainsi que la jurisprudence qui en faisoit une partie essentielle; & pour avoir cette connoissance, il falloit recourir à l'histoire, au droit romain, aux anciennes loix sur le domaine, à celles qui ont établi la féodalité, aux chartres qui l'ont modifiée localement, aux coutumes qui lui ont donné des règles plus générales, aux ordonnances des rois, qui, sous prétexte de réprimer les usurpations des seigneurs, & de protéger les communautés d'habitans, n'ont guere fait que mettre les seigneurs & les habitans dans une dépendance commune, pour les comprimer également & les pressurer par des mesures fiscales. Tout cela formoit, sans doute une législation bien confuse; mais il n'en est pas moins vrai qu'en refusant de considérer ce qui existoit, pour ne consulter que la théorie dans une matière qui touche par tant de points aux droits de la souveraineté nationale, à ce régime féodal dont nous sommes à peine sortis, & aux propriétés privées que les amis de la liberté ne sauroient trop respecter, on court le risque de méconnoître les droits les plus légitimes de la nation, de consacrer les usurpations les plus tyranniques, ou de violer les propriétés privées de la manière la plus funeste.

En examinant les réclamations nombreuses que vous nous avez renvoyées, nous avons tâché de ne négliger aucun des élémens qui doivent avoir de l'influence sur votre détermination. Les loix durables ne peuvent guere être faites révolutionnairement, & vous aurez la patience de suivre des recherches fastidieuses, dès qu'elles seront nécessaires pour éclairer votre justice.

Je vais vous offrir d'abord quelques idées sur l'origine & l'établissement des communaux & des usages; j'examinerai ensuite l'état de notre législation sur ces sortes de biens, soit avant, soit depuis la révolution; je vous proposerai enfin les réformes qui ont paru nécessaires à votre comité, tant sur la propriété de ces biens en eux-mêmes, que sur la manière de juger les questions qui y sont relatives.

C'est en donnant de grands développemens aux fondemens des loix, qu'on peut espérer de découvrir les principes lumineux qui permettent de les réduire à un petit nombre d'articles dont la justice se fera généralement sentir.

Je n'ai pas besoin, sans doute, de vous avertir qu'en vous proposant la révision des loix rendues sur les communaux, nous sommes bien éloignés de songer à porter atteinte aux décrets qui ont prononcé l'abolition du régime féodal. Les amis de la liberté ne peuvent entendre à aucune composition sur cet objet, & la constitution, acceptée par le peuple français, ne permettroit plus d'ailleurs de s'en occuper.

Garrau a présenté ensuite un long projet de résolution, sur lequel s'est engagé une longue discussion. La question principale a été de savoir si les communaux seroient ou non partagés. Le tout a fini par un renvoi à une commission.

*Bourse du 26 fructidor.*

Mandat, 5 liv. 12 s., 10, 12  $\frac{1}{2}$ , 13, 14, 15, 16.